



## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal d'Aubel fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme, introduite par la BATICO srl, demeurant à 4840 Welkenraedt, Voie de Liège 104. Le terrain concerné est situé à Aubel, **Rue des Bocages** cadastré Section B n° 676M3 et 740 X.

Objet de la demande : **Construction d'un ensemble de 75 habitations jointives, avec création de voiries et équipements.**

La demande de permis est concernée par la rubrique 70.11.02 de l'AGW du 04.07.2002, arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences (superficie supérieure à 2ha – projet de catégorie B).

L'enquête publique est organisée en vertu des articles D.IV.41, R.IV.40-2 §1er 2° et D.VIII.7 du Code du Développement Territorial, de l'article 12 du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale, ainsi que des articles D.29-7, D.29-8b et suivant du Code de l'Environnement.

Le projet sollicite, conformément aux art. D.IV.5 et D.IV.6 du Code, une demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme - Aire différenciée IV (aire de villas) pour la zone d'entrée du site, et aire I (aire d'habitat rural) – pour les points suivants : Modifications du relief du sol en limites parcellaires - Murets de soutènement - Recul latéral inférieur à 3m des limites parcellaires - Rapport façade/pignon - Versants asymétriques - Toitures plateformes et matériaux - Parements multiples et matériaux - Horizontalité des baies - Teinte des menuiseries ;

**L'enquête publique est ouverte le 12.02.2024 et sera clôturée le 13.03.2024.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.

- les jours ouvrables de **9h00 à 12h00, et de 14h à 16h** ;

- les **jeudis 15, 22 et 29 février, et 7 mars** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès **du service de l'urbanisme** : téléphone : **087/68.01.38** courriel : [urbanisme@aubel.be](mailto:urbanisme@aubel.be)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aubel.be](mailto:urbanisme@aubel.be)

- ou remises **au service urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolaï n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel**. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2705**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du **service urbanisme** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

**Administration Communale – Salle du Conseil (1<sup>er</sup> étage) - Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel, le 13.03.2024 à 16h.**

La Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, chargée de donner des explications sur le projet, est Mme Christiane ROHEN (service urbanisme) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Place Nicolaï n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel.

Par le Collège,

La Directrice générale, Véronique GOOSSE



Le Bourgmestre, Freddy LEJEUNE